

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE**  
**Lundi 22 mai 2023 à 20 H 00**

Convocation : 16/05/2023

Affichage : 30/05/2023

**Étaient présents** : Mmes Laure VALENTIN, Nathalie HONORIO, Monika MIBORD, Martine ROBEZ, Mrs Alain GOUNAND, Robin BOIRAL, Aurélien PHILIPPE, Anthony FALCONNET, Thomas VUITTENEZ, Philippe HUSSON

**Excusés** : Mme Sylvie ROSSIGNOL, Mrs Olivier MATHEVON, Florian GRANDPERRIN,

**Procuration** : Mme Caroline MEYER à Laure VALENTIN, Fabrice DESTAING à Nathalie HONORIO

**Absents** : Isabelle NONNOTTE, Crystel MARCELLE, Valérie BENDERITTER

**Nombre de votants** : 12

**Secrétaire de séance** : Monika MIBORD

Après lecture des deux derniers comptes rendus par Mme le Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents les procès-verbaux.

Mme Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Avis sur l'arrêt du PLUi
- Coupes de bois 2023

L'ensemble du Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces deux points supplémentaires.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

**ORDRE DU JOUR**

**AFFAIRES GENERALES**

Présentation de la politique assainissement CCJN  
Renouvellement des commissions de contrôle des listes électorales (CCLE)  
Validation Aménagement forestier  
Demande de rétrocession concession cimetière  
Opération « composteur SICTOM »

**INFORMATIONS DIVERSES**

**QUESTIONS DIVERSES**

## **AFFAIRES GENERALES**

### **Présentation de la politique assainissement CCJN**

Mme Le Maire présente Mr Florent PICHON, Responsable technique au sein de la Communauté de Communes de Jura Nord.

Mr PICHON expose la politique Assainissement de la CCJN L'exploitation a été récemment confiée à la SOGEDO.

Mr PICHON rappelle que la CCJN a la compétence de Eaux Usées (EU) et la commune a la compétence Eaux Pluviales (EP) avec des financements bien distincts. Il nous explique que certains réseaux sont en unitaire avec des ouvrages communs EU et EP.

Sur la commune, le réseau unitaire est de 5.009 km selon dernier calcul estimatif.

Suite à la délibération du conseil communautaire en date du 20 Décembre 2022, une clé de répartition a été proposée aux communes pour participer aux charges de fonctionnement et d'investissement des ouvrages communs EU et EP soit :

30% des charges totales de fonctionnement de la CCJN du réseau unitaire de la commune

50% des charges d'investissement des amortissements et intérêts d'emprunt des ouvrages communs

A la suite de cette explication détaillée, Mme Le Maire propose de délibérer à nouveau sur la convention à établir entre la commune et la CCJN qui avait été exposée le 20 mars 2023 et qui n'avait été votée favorablement par manque d'informations.

Elle consiste à voter la clé de répartition des charges de fonctionnement à hauteur de 30% du prix du mètre linéaire et 50% des coûts d'amortissement et frais d'emprunts.

Après débat et délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la convention fixant la répartition des charges de fonctionnement à hauteur de 30% du prix du mètre linéaire et 50% des coûts d'amortissement et frais d'emprunts.

### **Renouvellement des commissions de contrôle des listes électorales (CCLE)**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le mandat des commissions de contrôle des listes électorales arrive à échéance.

Mme le Maire a proposé le renouvellement de ce mandat aux 3 personnes élus.

### **Validation Aménagement forestier**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux différentes réunions de la commission Forêt, des ajustements ont été proposés et inscrits par l'ONF dans le document de l'Aménagement forestier.

Après avoir pris connaissance du projet de révision d'aménagement de la Forêt communale de Dampierre, présenté par l'Office National des Forêts, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal émet un avis favorable avec 11 voix Pour (Mr BOIRAL ne prenant pas part au vote) au projet d'aménagement de la forêt communale de Dampierre, d'une contenance totale de 131.63 ha et ses nouvelles dispositions pour la période de 2023 à 2042.

## Coupes de bois

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que de nombreuses parcelles délibérées les années antérieures restent à couper pour la vente.

La commission Bois propose au Conseil Municipal de réaliser la coupe des hêtres des parcelles 5 – 6 – 11 – 16 et la coupe des épicéas et des frênes des parcelles 14 – 15 – 16 avec un contrat de vente ONF.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable avec 11 voix Pour (Mr BOIRAL ne prenant pas part au vote).

## Coupes de bois 2023

Mme Le Maire et les membres de la commission Bois indiquent les coupes à réaliser pour l'année 2023 dans les bois de Dampierre.

Après débat et réflexion, les membres du Conseil municipal avec 11 voix Pour (Mr BOIRAL ne prenant pas part au vote) :

- **Approuvent l'état d'assiette des coupes 2023 pour la parcelle 17** et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites ;
- Autorisent Mme le Maire à signer tout document afférent.

## Demande de rétrocession concession cimetière

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un ancien administré ayant déménagé sur une autre région sollicite la commune pour une rétrocession de concession signée en 2016.

Mme le Maire propose de procéder au remboursement au prorata du restant dû.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le remboursement à hauteur de 276€.

## Opération « composteur Sictom »

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser une opération d'achat groupé de composteurs auprès du SICTOM afin de les proposer à la vente aux administrés au prix d'achat de 15€.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la revente d'un composteur aux administrés au prix d'achat de 15€ l'unité.

## **Avis sur l'arrêt du PLUi**

Mme le Maire fait un rappel des différentes étapes d'élaboration du PLUi au Conseil municipal.

Le PADD, cohérent, a déjà été validé par la commune. Le zonage et le règlement du PLUi ont été élaborés en tenant compte des objectifs fixés dans ce PADD.

Mme le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté de Communes Jura Nord (CCJN) a arrêté le projet du PLUi le 23 Mars 2023 et sollicite pour avis toutes les communes au même titre que les personnes publiques associées (DDT, CD 39, Chambre Agriculture, Région, etc...).

Elle rappelle au Conseil municipal qu'un certain nombre de remarques concernant la commune et le territoire de Dampierre (y compris Petit Mercey) ont été déposées en mairie par les administrés. La commune a aussi relevé quelques erreurs de tracé qu'elle remontera au bureau d'études.

Après débat et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à ce projet de PLUi.

## **Informations diverses :**

1. Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la réfection de la voirie Chemin de la plaine sera effectuée semaine 21 et 22 par l'entreprise Lartot. Les accotements de la Rue de la Vierge et le marquage au sol seront remis en état.
2. Mme le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'extension des eaux pluviales menés par l'entreprise Roger Martin sur le lotissement du Grand Domaine arrivent à échéance en fin de semaine.  
Les travaux d'enfouissement du réseau électrique et du télécom du Grand Domaine menés par l'entreprise Spie et le SIDEC débuteront le 22 Mai pour une durée approximative de trois mois.
3. Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'un administré nous a signalé un manque de civisme à la suite d'un vol de plants de fleurs Rue des Tilleuls. Mme le Maire rappelle au bon sens de chacun.
4. Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal les jeux inter-villages ce dimanche 28 mai à Evans. Les informations ont été relayées sur le site et l'application Intramuros.
5. Mme Le Maire informe le Conseil Municipal de la tenue de la fête de village le samedi 24 juin avec un tournoi de foot, un apéritif, un concert et un barbecue se terminant par un feu d'artifice.
6. Mme Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à une demande préfectorale, la prochaine réunion du Conseil municipal se tiendra le 9 juin. Celui-ci consistera à élire la liste des membres comprenant 5 titulaires et 3 suppléants votant aux élections sénatoriales du 24 Septembre 2023. Le règlement a été transmis à chaque membres du Conseil Municipal.

7. Mme MIBORD informe que la fête des voisins de Châteauneuf sera célébrée le 10 juin 2023
8. Mme MIBORD informe le Conseil Municipal que des dépôts sauvages sont récurrents près de la benne à verre de Châteauneuf. Mme le Maire informe que les agents de la commune font le nécessaire en ramassant ces déchets.

La séance est levée à 22h30

Le Maire  
Laure VALENTIN